

SEANCE DU 02 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le deux février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Julien CASTELNAU.

Excusés : Marc BALAT (pouvoir à M. MARRE), Bernard MAGES, Patricia ALMENDRA (pouvoir à Mme PHILIPPE), Serge REGOURD, Arne D'AVIGNON (pouvoir à Mme CECCARELLI), Pierre CROS (pouvoir à M. E. CROS).

Convocation du 26 janvier 2024.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 12 janvier 2024 :

Il est précisé que M. Vilpoux a été recruté en CDD pour un an. Le compte rendu de la séance précédente est adopté par l'assemblée.

II-Droit de préemption cabinet médical :

Afin de solliciter la subvention de l'Etat, la commune doit s'engager à utiliser son droit de préemption urbain sur le bâtiment du cabinet médical, si celui-ci venait à être mis en vente. Le conseil municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le 07 février 2024.

III-Achat panneau lumineux :

Lors du coup de foudre fin juin, de nombreux appareils électriques ont été endommagés dont l'un des panneaux lumineux.

La société Prismatronic a établi un devis pour le remplacement des panneaux lumineux ; ces nouveaux panneaux seront plus performants et compatibles avec l'application Intramuros. Céline Castelnau se chargera de leur mise à jour.

IV-Villages d'avenir :

Les questionnaires devaient être rendus aujourd'hui, Mme Bergounioux, cheffe de projet Villages d'Avenir, nous a accordé un délai supplémentaire jusqu'au 7 février.

M. le Maire propose d'inscrire les projets suivants : cantine, crèche, cabinet médical, désimperméabilisation quai de l'Aveyron, jardin de l'EHPAD, sécurité RD 922 et 958, etc.

V-Voirie communale :

La commune perçoit une subvention annuelle du Département (environ 21 000 €) pour les travaux de voirie. Le programme des travaux 2022 et 2023 sera réalisé sur l'année 2024 (chemin de Renaudez, chemin de Lez de Ginestous à la Croix, chemin de Laborie de Rouergue...).

VI-Questions diverses :

-Téléphonie : M. DÉTRÉ a rédigé un document explicatif concernant la fibre et le changement d'opérateur à la mairie, à l'école, à l'escale, aux ateliers et à l'ancienne médiathèque.

La société E-Kipéo s'est engagée à ce que tout fonctionne pour le 5 février. Si ce n'est pas le cas, la commune contestera le contrat.

-Continuité écologique :

Afin de restaurer la continuité écologique sur le Viaur, l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) envisage, dans un premier temps, l'aménagement du seuil avec reprise de la chaussée et réfection de la passe à poissons. Ensuite, la modification de l'échelle de hauteur qui serait déplacée sur la chaussée.

Le coût serait de 104 000 € pour refaire uniquement la passe à poissons.

Séance levée à 22 heures 22.